

V. réf.: /

M. Miguel de Serpa Soares  
Secrétaire général adjoint aux affaires  
juridiques, Conseiller juridique de  
l'Organisation des Nations Unies

Genève, le 18 juin 2021

**Objet : Contribution de la CITES au rapport sur les océans et le droit de la mer du Secrétaire Général**

Monsieur de Serpa Soares,

J'ai l'honneur de vous écrire en réponse à votre courrier du 13 janvier 2021, dans lequel vous sollicitez la contribution du Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) au rapport sur les océans et le droit de la mer du Secrétaire général.

À cet égard, je vous prie de trouver ci-joint le rapport intitulé

*conservation et gestion des espèces marines*

La CoP18 a abouti à l'inscription de trois espèces de **poisson-trayeur** ou **concombres de mer** et 18 autres espèces de **requins et raies** à l'Annexe II de la CITES. Plusieurs Résolutions et Décisions ont été adoptées ou révisées, portant sur le maintien de la biodiversité des océans et écosystèmes marins et assurant que le commerce international des espèces marines inscrites à la CITES ne mette pas en danger la survie de ces espèces à l'état sauvage.<sup>1</sup>

La [Résolution Conf. 12.6 \(Rev. CoP18\)](#) sur la *Conservation et gestion des requins* encourage les Parties à renforcer les mesures de conservation et de gestion des espèces de **requins** en améliorant le recueil des données et leur communication, l'émission des avis de commerce non-préjudiciable (ACNP), et en collaborant au niveau régional à la collecte et au partage d'information sur les stocks partagés. Pour fournir un outil accessible d'identification des requins et raies, le Secrétariat CITES et le Secrétariat du Centre de développement des pêches en Asie du Sud-Est (SEAFDEC) ont publié conjointement deux guides intitulés [Guides de terrain sur les requins et raies en Asie du sud-est \(en anglais\)](#), en

La COP18 a mandaté le Secrétariat CITES pour organiser, dans le cadre des travaux sur les espèces marines ou aquatiques, un atelier international sur les avis de commerce non-préjudiciable, qui prévoie de mettre l'accent sur les requins afin d'appuyer l'émission d'ACNP, notamment dans les situations où les données sont rares, les espèces multiples, l'échelle réduite/artisanales et les captures accessoires ; les introductions en provenance de la mer, les stocks partagés et migrateurs, reconnaissant que les requins et raies offrent un bon exemple des défis auxquels sont confrontées les Parties lors de l'élaboration des ACNP dans ce genre de situation.

En ce qui concerne les top re

